



## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU Du 22 Janvier 2015

L'an Deux Mille Quinze, le Vingt Deux Janvier à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ESPIÉ Alain, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Mmes : ESPIÉ Alain – COUCHAT-MARTY Françoise – COURVEILLE Martine - CRESPO Robert – PERIÉ Jean-Pierre – KULIFAJ-TESSON Mylène - DEYMIER Véronique – GAVAZZI Christian – DE OLIVEIRA NUNES Dario – MAFFRE Francis - REY Josiane – SCHMITT Danièle – ALBAR Francine – GASC Isabelle - MERCIER Magali - LEOPARDI Laurent – RAYNAL Bernard – NIETO Michèle – CILEO Vincent - LEGRIS Christian – SCHARDT René – LELOUP Benoît -

**ETAIENT EXCUSES** : M. Mmes : PINOL Catherine (procuration à COURVEILLE Martine) – IZARD Jean-Pierre (procuration à COUCHAT-MARTY Françoise) – CASTIELLO Léonard (procuration à ESPIÉ Alain) – BRÄNDLI Simon (procuration à KULIFAJ-TESSON Mylène) – FROMONT Nicole (procuration à LEGRIS Christian) – ROMERO Nicole (procuration à RAYNAL Bernard) – BOUYSSIÉ François (procuration à GASC Isabelle) -

---

Titulaires en exercice : 29    Présents : 22    Conseillers avec pouvoirs : 7    Nombre de voix délibératives : 29

---

### Ordre du Jour :

- Approbation du compte-rendu du 18 Décembre 2014
- Désignation d'un secrétaire de séance (MAFFRE Francis)

#### I – AFFAIRES FINANCIERES

- |                      |  |
|----------------------|--|
| GASC I.              | 1 – Attribution d'une subvention « Façades »             |
| COURVEILLE M.        | 2 – Avance à l'USC Foot                                  |
| NUNES D. / CRESPO R. | 3 – Tarifs : - Foyer Ste Cécile - Centre Culturel        |
| CRESPO R.            | 4 – Abonnement au journal hebdomadaire « Charlie Hebdo » |

#### II – AFFAIRES GENERALES

- |            |   |
|------------|---|
| DEYMIER V. | 5 – Désignation d'un suppléant à la Commission d'Attribution de Logements |
| PERIÉ J.P  | 6 – Désignation d'élus pour le dossier Thermographie                      |
| PERIÉ J.P. | 7 – Adhésion au SIAC de la Commune de Taïx                                |

#### III – COMMUNICATION DU MAIRE

- |                  |   |
|------------------|---|
| GASC I.          | 8 – Attribution d'un MAPA pour le PLU       |
| COUCHAT-MARTY F. | 9 – Dates des prochains Conseils Municipaux |

Monsieur le Maire avant de débiter la séance demande aux élus si certains d'entre eux souhaitent traiter des points particuliers en questions diverses.

Monsieur LEGRIS Christian aura une déclaration à faire et Monsieur CRESPO Robert demande à intervenir avant de débiter la séance.

### **Approbation du Compte-Rendu du 18 Décembre 2014 :**

Le dernier compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

### **Désignation d'un Secrétaire de Séance :** Monsieur MAFFRE Francis

Monsieur CRESPO déclare :

*« Il y a quelques jours, suite aux événements dramatiques qui ont coûtés la vie à plusieurs victimes, notre peuple debout s'est rassemblé autour d'un seul et simple mot d'ordre : je suis Charlie.*

*Ce cri de ralliement est devenu le symbole de la défense et la liberté d'expression et de conscience, incluant le droit à l'humour, au rire, à l'irrespect, à la laïcité et au blasphème.*

*Ces trois mots sont devenus comme le manifeste de l'immense majorité de celles et ceux qui refusent qu'on attaque notre République et son esprit rebelle.*

*Ceux qui viennent de partir étaient d'immenses dessinateurs et je salue leur mémoire ainsi que celles des personnes qui ont été lâchement assassinées, policiers ou Français de confession juive, soit 17 victimes au total.*

*En mémoire à toutes ces victimes, je vous propose Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, d'observer une minute de silence ».*

Le Conseil Municipal observe une minute de silence.

## **I – AFFAIRES FINANCIERES**

### **1 - Attribution d'une subvention « Façades » :**

Madame GASC rappelle à l'assemblée que la délibération en date du 16 juin 2011 « Opérations façades » prévoit d'accorder aux propriétaires procédant à la réfection des façades une subvention plafonnée en fonction des plafonds des ressources imposables.

Elle signale que la commission municipale compétente réunie le 11 décembre 2014 a décidé d'accorder, une aide pour le propriétaire suivant qui a effectué les travaux :

- M. GUITTARD Michel, 9 rue du Moulin : 823,00 €

**Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour attribuer la subvention énoncée ci-dessus.**

## 2 - Avance à l'USC Foot :

Monsieur CILEO Vincent indique que malgré la réunion de la commission sport qui s'est déroulée la veille en présence de tous les groupes politiques, Convergences Citoyennes souhaite faire une déclaration sur la situation de l'USC et laisse la parole à Monsieur RAYNAL Bernard qui déclare :

*« Voilà plus de 6 mois que l'information des difficultés financières du »foot « circule dans le milieu des initiés. Six mois passés, sans que de votre propre initiative que ce soit au sein de la commission des sports ou dans le cadre d'une information officielle, vous nous invitiez à appréhender le problème. Il nous aura fallu réclamer fermement les comptes d'exploitation de ce club pour tenter d'y voir plus clair et ne pas céder aux infos de « radio coin du lac ». A leur réception ce ne fut pas un étonnement ni une surprise mais un choc. Comment le conseiller délégué d'alors chargé d'examiner les comptes avant la reconduction de la subvention annuelle a-t-il pu accepter cette mascarade de bilan et de prévisionnel.*

*S'il fallait une preuve pour démontrer que l'attribution des subventions se fait à la tête du client en voilà une...En effet comment, entre autre, accepter qu'un budget prévisionnel soit équilibré avec une supposée recette de 30 000€ du département, alors que sur les deux exercices budgétaires précédents cette ligne budgétaire est vide ? Cela relève soit de la provocation soit du mépris. Que vous ayez accepté sur cette base de reconduire la subvention 2014 est la démonstration soit de l'incompétence, soit du laxisme qui opère dans l'attribution des subventions ce qui nous conduit dans la majorité des cas à refuser leur vote. Il est temps de mettre en place un groupe de réflexion et de contrôle représentatif de toutes les composantes du conseil municipal afin que les carmausines et les Carmausins ne s'interrogent plus sur les 500000€ de subventions distribuées chaque année.*

*Aujourd'hui vous déclarez qu'une nouvelle équipe dirigeante, après avoir posé le diagnostic budgétaire de l'association, a préparé un plan de redressement dont une fois de plus nous ignorons le contenu. Vous faites état de contact avec les organismes bancaires ce que les arrivants nous démentent...Bref encore le flou le plus total règne sur cette affaire.*

*Avancer 10000€ sur la subvention 2015, signifie que par votre autorité vous avez de fait reconduit la subvention annuelle de 20000€ sans qu'aucun élément ne nous ait été communiqué.*

*Parce que nous sommes sur une saison déjà bien avancée et que nous ne pouvons pas compromettre cette activité sportive pour une centaine d'enfants et d'adolescents, nous ne nous opposerons pas à cette avance, mais parce que nous craignons le pire pour demain nous ne voterons pas de nouvelle subvention sans au préalable une information précise sur la situation financière d'un club ou d'une association. »*

Monsieur le Maire expose la situation telle qu'il en a pris connaissance et telle qu'elle lui a été expliquée lors de l'assemblée générale de l'USC Foot.

Lors de cette instance, les membres du club ont présenté un déficit de - 7 000 € qu'il était envisagé de ramener à - 2 000 € grâce aux transferts budgétaires possibles en considérant les budgets du club et de l'école de Foot.

Lorsque le Président en exercice a demandé le non renouvellement de son mandat, les deux codirigeants ont repris cette instance avec un déficit du club de foot de - 2000 €. Afin de démarrer la saison 2014-2015 dans de bonnes conditions financières, l'ancien Président a sollicité le versement par avance en juin et par la Ville de la subvention annuelle, soit 22 000 € (subvention versée habituellement en septembre).

Or, ces 22 0000 € ont été immédiatement engloutis dans une dette dont l'origine est difficile à définir. La situation se dégrade en juillet et le co-Président, Monsieur EHRMANN ne connaissant pas la nouvelle situation réelle du déficit a décidé de démissionner.

Seule, Madame BOUSQUET, Présidente est restée pour démarrer la saison en septembre avec 0 € en caisse et des dettes d'un montant de 25 000 € environ à ce jour. Les sponsors ont permis à l'association d'ouvrir la saison et de la maintenir jusqu'en janvier 2015.

Quatre équipes se sont succédées avant qu'une équipe se décide à reprendre l'activité de ce club aujourd'hui. Il s'agit de Madame BOUSQUET et son fils, Monsieur ESCAUT, Monsieur ONCE et Monsieur ROSSIGNOL.

Monsieur le Maire souligne que la priorité de la Ville a été de protéger l'école de foot. Il poursuit en indiquant que la nouvelle équipe mise en place a été alertée sur les risques de l'étalement de sa dette.

Avec le versement de ces 10 000 €, 5 000 € vont servir au remboursement d'une partie de la dette. Le club compte sur les sponsors pour d'autres recettes. Au mois de mars, le club compte sur 5 000 € supplémentaires pour payer les créanciers dans l'attente du reliquat de la subvention 2015-2016 d'un montant de 10 000 € versée au mois de juin.

Monsieur le Maire ne manque pas de souligner la gestion hasardeuse du club avec une politique certes ambitieuse menée par les anciens dirigeants notamment pour remédier à la réputation effroyable due à toutes les nombreuses pénalités pour mauvais jeu, incivilité, etc...

Il précise à ce sujet qu'en 2009, il avait même envisagé de baisser la subvention accordée à l'USC Foot car aider un club qui porte une mauvaise réputation donnait une mauvaise image de la Ville. Heureusement aujourd'hui, la situation s'est nettement améliorée et il ne manque pas de mettre en avant la profonde motivation des repreneurs actuels.

Cette subvention est un soutien mais il ne faut pas oublier qu'il y a d'autres associations qui œuvrent pour la Ville et participer à une hauteur plus importante serait de nature à donner un message négatif aux autres associations.

Monsieur le Maire rappelle que les élus qui ont rencontré le club ne se sont pas immiscés dans les affaires du Club.

Monsieur RAYNAL souligne qu'il ne met pas en cause les personnes qui se sont occupées du club mais qu'il remet en cause la reconduction de la subvention en 2014 alors qu'un budget négatif a certainement été présenté. Il souligne également que les sommes allouées comme subventions par le Département à savoir 30 000 € auraient dû attirer l'attention sur la crédibilité du budget présenté.

Monsieur RAYNAL demande que son groupe soit associé à l'examen des demandes de subventions.

Madame COURVEILLE indique à Monsieur RAYNAL que Madame ROMERO qui appartient à son groupe politique et Madame MERCIER vont contrôler prochainement les chiffres fournis par le Comité Directeur de l'USC et réfléchir à une mise en œuvre des moyens.

Madame COURVEILLE précise également à Monsieur RAYNAL que tous les états demandés lui ont été fournis.

Monsieur ESPIÉ rappelle que tous les documents budgétaires sont disponibles et consultables en mairie avant de faire procéder à la lecture de la délibération à entériner par Madame COURVEILLE.

« Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'association US Carmaux Football en difficulté financière a élu à sa tête une nouvelle équipe dirigeante. Cette dernière après avoir posé le diagnostic budgétaire de l'association a préparé un plan de redressement de sa situation. A cette fin, elle a contacté les organismes bancaires et établi un calendrier de remboursement de sa dette.

Il ajoute qu'elle sollicite de la Ville de Carmaux une avance de 10 000 € sur la subvention à venir régulièrement versée après le vote du Budget Primitif.

- **Considérant** les enjeux sociaux économiques que porte sur le territoire l'association US Carmaux Football,
- **Considérant** son objet social,
- **Considérant** que l'US Carmaux bénéficie annuellement d'une subvention de la Ville de Carmaux dont le niveau se situe à 20 000 €,
- **Considérant** l'avis favorable du Bureau Municipal du 5 janvier 2015 pour accorder l'avance demandée ;

Il soumet au vote du Conseil le versement d'une avance de 10 000 € sur la subvention à venir.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** les statuts de l'association US Carmaux Football,  
**VU** les crédits disponibles en fonctionnement,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Conseil Municipal approuve le versement de l'avance d'un montant de 10 000 € sur la subvention à venir.

**Article 2 :**

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre au plus tôt la présente décision et de signer tous les documents y afférents.

**DIT :**

**Article 3 :**

Le montant de cette avance sera imputé sur le compte 92415/65748 et fera l'objet d'une ré-imputation comptable postérieurement au vote du Budget Primitif 2015.

**Article 4 :**

Le solde de la subvention 2015-2016 sera versé au 2<sup>ème</sup> trimestre 2015. »

### **3 - Tarifs Foyer Ste Cécile - Centre Culturel :**

#### **Foyer Ste Cécile :**

Monsieur NUNES indique que la Direction Départementale des Territoires occupe mensuellement la grande salle du Foyer Ste Cécile, pour l'examen du Code de la Route. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le tarif pour une utilisation à **45 €**.

Pour le 1<sup>er</sup> étage dont la surface utile s'élève à 110.38 m<sup>2</sup>, il est proposé à la Médecine du Travail, un loyer mensuel de **600 € H.T.** par mois. Ce loyer prend en compte les seules charges d'entretien de l'ascenseur. Les fluides seront dus en sus du loyer.

#### **Centre Culturel :**

Monsieur CRESPO apporte quelques modifications en ce qui concerne les tarifs du Centre Culturel comme indiqué ci-dessous :

➔ Abonnement médiathèque :      **15 €** par an  
    **5 €** tarif social  
    **Gratuité** : enfants, étudiants

➔ Abonnement DVD :                      **5 €** par an  
    **Gratuité** : enfants, étudiants

Pénalités de retard DVD après une semaine de prêt : 1 € par jour de retard

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité** les tarifs ci-dessus.

Monsieur RAYNAL souligne que le critère de référence est le tarif social (non-imposition) mais qu'il aurait très bien pu s'agir du quotient familial.

Monsieur CRESPO fait savoir qu'il avait été effectivement question de faire référence au quotient familial et que sa mise en œuvre dans la politique tarifaire du Centre Culturel s'est révélée très délicate.

### **4 - Abonnement au journal « Charlie Hebdo » :**

Monsieur CRESPO propose au Conseil Municipal d'abonner la Ville au journal Charlie Hebdo afin de soutenir ce média mais surtout dans un souci de pluralité de l'information dans l'espace du Centre Culturel.

Monsieur LEGRIS déclare :

*« Monsieur le Maire, chers collègues,*

*C'est en mon nom propre que je m'adresse à vous ce soir et non pas au nom de mon parti politique. Aucune raison ne peuvent pardonner les meurtres odieux commis le 7 Janvier.*

*Ce soir les élus vont voter une adhésion de la ville de Carmaux et donc des Carmausins, à l'hebdomadaire Charlie Hebdo. Je ne ferai pas parti de ceux-là.*

*Au-delà du soutien financier toujours contestable de l'argent public au profit d'un organisme privé, pourquoi ce soutien ne s'adresse-t-il pas également aux œuvres de la police ou aux familles des victimes civiles durement touchées par ce drame.*

*En moyenne, 9 'Charlie hebdo' sont vendus par semaine à Carmaux !! (J'ai fait le tour des lieux de vente). Pensez-vous que la majorité des Carmausins soutien cette action ? Mesdames et messieurs les élus, en votre âme et conscience vous allez voter pour l'abonnement à un journal qui au mois de décembre dernier faisait sa une en montrant un bébé couché dans un WC à la turque et qui titrait : « les crèches dans les lieux publics ». En tant que citoyen Français attaché aux principes qui ont forgé notre pays, je n'adhère pas du tout à cette conception de la liberté d'expression qui insulte certains de nos compatriotes. (Souvent et toujours les mêmes d'ailleurs...)*

*Posons-nous la question de la responsabilité de cette liberté d'expression qui, par effet collatéral, est à l'origine de la mort de policiers et de civils qui eux ne demandaient rien de plus que de vivre tranquillement avec leurs familles.*

*Le Monde, Libération, le Figaro, plus près de nous la Dépêche du Midi, le Tarn libre, etc. exercent leur liberté d'expression sans pour autant insulter ou diffamer.*

*La grandeur et l'image de Carmaux dans notre pays, ne nous appartient pas, elle appartient aux Carmausins. L'action que vous voulez entreprendre va impacter cette image. Je ne suis pas persuadé que la majorité des carmausins adhère à cette image qui fait de Carmaux un soutien à ce journal.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

Monsieur le Maire propose de s'abonner à cet hebdomadaire non pas pour nuire à l'image de la Ville mais juste symboliquement car c'est important et surtout à la suite de cette affaire, de permettre qu'un certain nombre de journaux satiriques puissent malgré tout continuer à exister.

Le but de ces journaux est de grossir le trait mais l'humour ne doit pas s'arrêter. La caricature peut faire prendre conscience ; on y adhère ou pas et c'est cela la liberté d'expression.

Monsieur LEGRIS est d'accord avec les propos de Monsieur ESPIÉ mais ne souhaite pas que la Ville adhère à Charlie Hebdo.

Monsieur ESPIÉ ne soupçonnait pas que ce genre de lecture pouvait amener au meurtre et se dit qu'au vu de tous ces remous autour de cette affaire et ces effets, il s'avoue catastrophé par ce qui se passe. Il ajoute que « Le monde déraile ».

**Monsieur LEOPARDI indique que Charlie Hebdo n'est pas qu'un journal simplement humoristique. Il comportait les tribunes économiques d'oncle Bernard dont certains devraient s'inspirer. De plus, quand certains parlent de blasphème, ils se placent dans le champ religieux. Champ religieux qui n'a pas sa place en ce lieu. Nous sommes à l'abri de Marianne et nous sommes garants de la laïcité. Monsieur LEGRIS ne manque pas de culot quand il suggère que ce sont les journalistes les coupables des assassinats. Leurs seules armes étaient des stylos.**

Monsieur GAVAZZI n'accepte pas que Monsieur LEGRIS puisse dans ses propos faire passer les journalistes qui sont des victimes dans cette affaire, pour des coupables.

Monsieur ESPIÉ invite les élus à modérer leurs propos et demande de passer au vote de la délibération concernant l'abonnement de la Collectivité à Charlie Hebdo.

**Le Conseil Municipal décide à la majorité de s'abonner** au journal Charlie Hebdo.

Contre : LEGRIS Christian – FROMONT Nicole - SCHARDT René – LELOUP Benoît

## II – AFFAIRES GENERALES

### **5 - Désignation d'un suppléant à la Commission d'Attribution de Logements :**

Madame DEYMIER Véronique indique que le Conseil d'Administration de Tarn Habitat a décidé, en raison de la volonté de la CAF du Tarn de se retirer des Commissions d'Attributions de Logements (CAL), de procéder à un ajustement de leur composition. Dans cette nouvelle configuration, la Ville de Carmaux dispose d'un siège supplémentaire au sein de la commission d'attribution en qualité de membre suppléant avec voix délibérative.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur CASTIELLO Léonard pour siéger au sein de cette instance.

**Le Conseil Municipal désigne à la majorité** Monsieur CASTIELLO Léonard pour siéger au sein de la Commission d'Attribution des Logements.

Contre : LEGRIS Christian – FROMONT Nicole – SCHARDT René – LELOUP Benoit - RAYNAL Bernard – NIETO Michèle – CILEO Vincent – ROMERO Nicole -  
Abstention : LEOPARDI Laurent

### **6 - Désignation d'élus pour le dossier Thermographie :**

Monsieur PERIÉ Jean-Pierre indique que la Ville de Carmaux a décidé d'attirer l'attention de ses administrés sur les économies d'énergie et s'est engagée dans un projet pluriannuel de sensibilisation sur une période de 3 ans à compter de 2015.

Cette opération est financée par l'Agence de Pays et l'Ademe à hauteur de 69 %. Plusieurs périmètres ont été définis en ville et la circulation d'un véhicule de thermographie permet d'observer les déperditions d'énergie des logements individuels.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur PERIÉ Jean-Pierre et Monsieur BOUYSSIÉ François pour le suivi de ce dossier de thermographie.

**Le Conseil Municipal désigne à la majorité** Monsieur PERIÉ Jean-Pierre et Monsieur BOUYSSIÉ François.



Contre : LEGRIS Christian – FROMONT Nicole – SCHARDT René – LELOUP Benoit - RAYNAL Bernard – NIETO Michèle – CILEO Vincent – ROMERO Nicole -  
 Abstention : LEOPARDI Laurent

## **7 - Adhésion au SIAC de la Commune de Taïx :**

La Commune de Carmaux est membre du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Carmausin.

La Commune de Taïx a fait part de son souhait d'adhérer au SIAC.

Le Comité Syndical du SIAC a donné son accord par délibération en date du 20 novembre 2014 pour inclure cette commune au sein du périmètre de compétence du Syndicat.

Conformément à l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des Communes Membres du SIAC doivent délibérer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale afin d'approuver l'adhésion de cette nouvelle commune. Le défaut de délibération dans ce délai de trois mois vaut acceptation du Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Commune de Taïx au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Carmausin.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité** l'adhésion de la Commune de Taïx au SIAC.

Monsieur RAYNAL demande que les travaux engagés par le SIAC soit communiqués aux élus. Il indique qu'il a fait part de ce souhait auprès du Président du SIAC.

## **III – COMMUNICATION DU MAIRE**

### **8 - Attribution d'un M.A.P.A. : Révision du POS en PLU des Communes de Carmaux, Blaye les Mines, Saint Benoît de Carmaux et Le Garric :**

Sur proposition de la Commission M.A.P.A. du 12 décembre 2014, Monsieur le Maire décide de retenir pour le marché de révision du POS en PLU le Bureau d'Etudes suivant :

**G2C Territoires** 28 Chemin de Fondreyre 31200 TOULOUSE pour un montant de : **130 349.00 € H.T.**

### **9 - Dates des prochains Conseils Municipaux :**

- Jeudi 12 Février 2015
- Jeudi 5 Mars 2015
- Jeudi 2 Avril 2015
- Jeudi 25 Juin 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.